

LA PREMIERE SEANCE DE LA NOUVELLE CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'éloge funèbre de M. Gaston Thomson

A la reprise de la séance, M. Groussau, député du Nord, doyen d'âge, a prononcé l'éloge funèbre de son prédécesseur : M. Gaston Thomson, exprimant notamment ainsi :
« Eu pour la première fois en avril 1871, il aimait à rappeler ses amicales relations avec Gambetta. Après s'être spécialisé dans les questions coloniales et navales, il fut ministre du Commerce de 1894 à 1905. Son dévouement et son zèle furent à la hauteur de sa tâche. Jusqu'en ces derniers temps, M. Thomson était l'un des députés les plus assidus à la Chambre. Son caractère se soulevait longtemps de ce vétéran parlementaire, dont la vie a été consacrée aux grands intérêts du pays. Elle prie aujourd'hui sa famille d'agréer l'expression de ses sincères condoléances ».

L'allocution traditionnelle du doyen d'âge

M. Groussau a prononcé ensuite l'allocution traditionnelle, dont voici le texte : « Mes chers collègues, l'honneur d'une présidence éphémère me veut adresser à chacun de vous, anciens et nouveaux, un cordial salut.
« Les nuances politiques qui séparent les membres de cette assemblée ne doivent pas avoir pour conséquence de supprimer une certaine confraternité qui permet à chacun de nous d'avoir en l'estime, ou même de l'affection, pour les collègues dont les opinions ne sont pas les nôtres. D'ailleurs, les événements étendus de notre époque ont accru la gravité, demandant l'union entre tous ceux qui ont le souci des intérêts supérieurs de la patrie. A l'intérieur, pendant qu'une crise économique intense porte atteinte aux forces naturelles de la nation, permettez-moi d'examiner rapidement où sont les forces morales qui lui sont indispensables ».

La défense de la famille française

La principale source de nos forces morales réside dans la famille. Si le nombre des députés inscrits au groupe de la famille suffisait pour réaliser une politique familiale, on pourrait compter avec une pleine satisfaction, que, dans la dernière législature, nous 367, nous avions une large majorité. Quel fut le bilan de nos succès ? Quelques progrès dans les lois fiscales et les lois d'assistance.
« Est-ce suffisant, pendant que la natalité ne cesse de diminuer, pendant que les divorces et la licence des rues augmentent ? Est-ce suffisant, pendant que nous apprenons que, chaque semaine, à Paris, sur environ 800 naissances, on constate 200 enfants naturels ».

La liberté de l'enseignement

La liberté de l'enseignement est le complément nécessaire de la liberté de conscience, et l'école publique elle-même ne doit être que l'auxiliaire de la famille. Ce serait une erreur de prescrire aux enfants que de les élever à l'encontre de leurs sentiments et des croyances de leurs parents. Lorsqu'en 1882, la loi a institué l'école laïque, elle a voulu que l'enseignement ne serait pas sans morale et sans Dieu.
« Il convient de rappeler en quels termes l'arrêté ministériel du 27 juillet a prescrit d'enseigner la distinction entre la loi écrite et la loi morale. La loi écrite est un minimum de prescriptions que la société impose à tous ses membres sous des peines déterminées. L'autre, la loi morale, impose à chacun, dans le secret, un devoir plus élevé, plus noble, plus sacré, plus religieux. Ce serait nier la crise de la moralité, la croissance criminelle de l'enfance, ce Jérôme mortel contre lequel les lois deviennent impuissantes ».

M. Albert Lebrun pourra commencer samedi ses consultations pour la formation du cabinet

Afin de permettre au futur gouvernement de se constituer le plus rapidement possible, des dispositions ont été prises en vertu desquelles M. Albert Lebrun, président de la République, pourra commencer samedi ses consultations pour la formation du cabinet.
« C'est ainsi que, dès ce matin, les bureaux ont été mis à la disposition de M. Lebrun, et les membres du cabinet ont été convoqués à l'effet d'entreprendre la vérification des pouvoirs des membres de l'Assemblée, dans les conditions que nous avons indiquées précédemment ».

M. Albert Lebrun pourra commencer samedi ses consultations pour la formation du cabinet

Afin de permettre au futur gouvernement de se constituer le plus rapidement possible, des dispositions ont été prises en vertu desquelles M. Albert Lebrun, président de la République, pourra commencer samedi ses consultations pour la formation du cabinet.
« C'est ainsi que, dès ce matin, les bureaux ont été mis à la disposition de M. Lebrun, et les membres du cabinet ont été convoqués à l'effet d'entreprendre la vérification des pouvoirs des membres de l'Assemblée, dans les conditions que nous avons indiquées précédemment ».

Le tirage au sort des bureaux

Il est procédé au tirage au sort des bureaux qui vérifieront les élections. Cette opération est, pour ainsi dire, instantanée ; elle consiste à mélanger dans une boîte les noms des députés qui se répartissent au hasard dans onze cases. La Chambre décide de se réunir dans les bureaux pour vérifier les élections le samedi matin, vendredi, à 9 h. 30, en séance publique, pour la validation des élections non contestées et

Le Congrès socialiste termine ses travaux. Un service funèbre pour Goulette et Moreau a été célébré hier à Rome

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'entretien avec les chefs radicaux

M. Léon Blum commence par retracer les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'entrevue de la délégation avec les chefs radicaux.
« L'entretien, dit l'orateur, n'a été ni long, ni très accablant. Il s'est déroulé sur un ton assez uni, et le général cordial. M. Herriot a reconnu que nos textes étaient parfaitement clairs. Puis il a indiqué que le Comité exécutif de son parti, le soir, les décisions qu'il s'imposait ».

Le désaccord entre les deux parties

Puis, passant aux points de détail, l'orateur indique que, sur l'arbitrage et la protection de l'épargne, il y a divergence de vues. Les radicaux ont proposé de faire passer les fonds de réserve de la Caisse d'épargne à la municipalité, ce que M. Herriot a refusé.
« Ce qui est le plus frappant, poursuit M. Léon Blum, c'est l'absence, d'un côté, d'une allusion à des thèmes d'une importance considérable comme la volonté du pays, telle qu'elle s'est manifestée au cours des élections dernières ».

Le texte de la motion proposée par M. Léon Blum

« Le Congrès prend acte du discours par lequel M. Herriot a répondu à la communication du Parti Socialiste et de l'ordre du jour du Parti Radical, qui a été adopté par la Chambre ».

La motion est votée à l'unanimité

Le texte de la motion lue tout à l'heure par M. Léon Blum, est ensuite mis aux voix et adopté à l'unanimité, sans modifications.
« On décide de tenir la dernière séance du Congrès à 18 heures, la Commission sera réunie à 19 heures ».

DE NOUVEAUX DESORDRES COMMUNISTES ÉCLATERENT EN ALLEMAGNE

Les incidents provoqués par des communistes appartenant généralement au parti communiste se multiplient de plus en plus en Allemagne. Ainsi, des désordres ont encore eu lieu à Hambourg, dans la nuit du 14 au 15 courant, au cours d'une manifestation de la jeunesse communiste, qui a été réprimée par la police.

UNE MENACE DE GREVE DES MINEURS ANGLAIS

Les délégués des ouvriers mineurs, réunis en conférence, ont voté une motion protestant contre le projet de loi gouvernemental qui prévoit la main-levée pour une nouvelle période de cinq années, en contiguïté à la production de charbon.

LE CERCLE DES PHARMACIENS DE LILLE, A BRUXELLES

Le Cercle des pharmaciens de Lille, en voyage d'études en Belgique, a déposé plainte au parquet de Bruxelles, contre le pharmacien belge, qui a volé le contenu d'un flacon de médicament.

UN MOTOCYCLISTE SE JETA SUR L'AUTO D'UN ROUBAISAIEN PRES D'HESDIN ET IL Y EUT DEUX BLESSES

L'autre après-midi, vers 14 h. 30, M. Robert Masurel, 40 ans, résidant en Belgique, a été renversé par un motocycliste, qui venait de déjeûner au restaurant de la Chaumière, à Marcinelle, près d'Hesdin, monté dans sa voiture par un Roubaisien, qui se dirigeait sur la route nationale 30, l'avant du véhicule dirigé sur Hesdin. Devant se rendre à Auchy-les-Hesdin, il opéra une manœuvre pour reprendre la direction en sens inverse, quand survint un motocycliste de la direction de St-Pol, qui l'aurait percuté.

LE CONTEIL MUNICIPAL DE JOUIGNES (AISNE) EST DISSOUS

Le Conseil municipal de Jouignes (Aisne) a été dissous par le préfet de l'Aisne, M. de Launay, en raison de l'absence de quorum lors de sa dernière séance.

LE CONTEIL MUNICIPAL DE JOUIGNES (AISNE) EST DISSOUS

Le Conseil municipal de Jouignes (Aisne) a été dissous par le préfet de l'Aisne, M. de Launay, en raison de l'absence de quorum lors de sa dernière séance.

LE CONTEIL MUNICIPAL DE JOUIGNES (AISNE) EST DISSOUS

Le Conseil municipal de Jouignes (Aisne) a été dissous par le préfet de l'Aisne, M. de Launay, en raison de l'absence de quorum lors de sa dernière séance.

LE CONTEIL MUNICIPAL DE JOUIGNES (AISNE) EST DISSOUS

Le Conseil municipal de Jouignes (Aisne) a été dissous par le préfet de l'Aisne, M. de Launay, en raison de l'absence de quorum lors de sa dernière séance.

LE CONTEIL MUNICIPAL DE JOUIGNES (AISNE) EST DISSOUS

Le Conseil municipal de Jouignes (Aisne) a été dissous par le préfet de l'Aisne, M. de Launay, en raison de l'absence de quorum lors de sa dernière séance.

L'ÉPIDÉMIE DE DIPHTÉRIE A LA BASSÉE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Aujourd'hui se tiendra une réunion afin de prendre les mesures nécessaires pour arrêter le fléau

La diphtérie qui sévit à l'état endémique à La Bassée, vient de faire une nouvelle victime. La population de cette localité est inquiète et réclame de toutes parts des mesures d'urgence. A tel point que le premier magistrat de la ville, M. Crespel, maire et conseiller général, a adressé la lettre suivante à M. le Préfet du Nord :
« La population de La Bassée recommande à s'émouvoir de nouveaux cas de diphtérie qui viennent de se produire et dont l'un a les caractères de l'épidémie ».

C'est un individu originaire de Sannois, déjà titulaire de six condamnations

Nous avons relaté l'odieuse agression dont a été victime le docteur Vielleux, à La Bassée, le 10 courant. Elle se trouvait à la proximité du pont tournant de Louvres, lorsque, racontant à elle aux gendarmes de Denain, elle se précipita sur le docteur, le frappant à la tête avec un objet métallique. Elle se trouvait à la proximité du pont tournant de Louvres, lorsque, racontant à elle aux gendarmes de Denain, elle se précipita sur le docteur, le frappant à la tête avec un objet métallique.

LE CRACH DE LA BANQUE DES FLANDRES

Le jugement sera rendu le Lundi 13 juin, par le Tribunal Correctionnel de Lille.
L'audience de mercredi après-midi au Tribunal correctionnel de Lille a été consacrée à l'audition des témoins et des administrateurs de la banque des Flandres. Le point de vue juridique a été abondamment développé par les avocats auxiliaires à l'audience M. le substitut Duval. Les juges ont mis l'affaire en délibéré et rendront leur décision le lundi 13 juin.

LE BOUCHER ENTRÉ PAR UN BŒUF A VALENCIENNES A SES BLESSURES

Nous avons relaté dans un précédent numéro le grave accident survenu lundi 6 courant, à Valenciennes, où un boucher, M. Emile Tancrez, 28 ans, boucher, 102, rue de Paris.
Examiné, avec M. Grégoire, boucher, 29, rue de Lille, qui se trouvait appartenant à M. Paul Bayat, entrepreneur de bœuf, M. Tancrez passa sous une barre de fer, mais ne fut pas blessé. L'animal se précipita sur un violent coup de tête dans le ventre du boucher qui chancela ; ses intestins avaient été mis à jour.

UN CHOMEUR POLONAIS TROUVÉ BLESSÉ SUR LA VOIE FERRÉE A BRUAY-EN-ARTOIS

Un sujet polonais, ouvrier mineur licencié depuis deux mois, le nommé Papierowski, âgé de 35 ans, demeurant rue d'Amont, à Bruy-en-Artois, a été trouvé blessé gravement mercredi matin, vers 6 h. 30, le long de la voie ferrée de Valenciennes à Bruay. L'homme avait été renversé par un violent coup de tête dans le ventre du boucher qui chancela ; ses intestins avaient été mis à jour.

IL S'AGIRAIT D'UNE TENTATIVE DE SUICIDE

Un sujet polonais, ouvrier mineur licencié depuis deux mois, le nommé Papierowski, âgé de 35 ans, demeurant rue d'Amont, à Bruy-en-Artois, a été trouvé blessé gravement mercredi matin, vers 6 h. 30, le long de la voie ferrée de Valenciennes à Bruay. L'homme avait été renversé par un violent coup de tête dans le ventre du boucher qui chancela ; ses intestins avaient été mis à jour.

UN CHOMEUR POLONAIS TROUVÉ BLESSÉ SUR LA VOIE FERRÉE A BRUAY-EN-ARTOIS

Un sujet polonais, ouvrier mineur licencié depuis deux mois, le nommé Papierowski, âgé de 35 ans, demeurant rue d'Amont, à Bruy-en-Artois, a été trouvé blessé gravement mercredi matin, vers 6 h. 30, le long de la voie ferrée de Valenciennes à Bruay. L'homme avait été renversé par un violent coup de tête dans le ventre du boucher qui chancela ; ses intestins avaient été mis à jour.

ECHOS et CARNET

DALEMBERT. — Jeudi 9 juin 1932. — 50-11, lever, 3 h. 35 ; coucher, 8 h. 52. Aujourd'hui : Ste-Emilie ; Demain : St-Jacques.
MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 9 juin 1932, à 18 h. : Baromètre : 756 mm ; pluie : 0 mm ; Vent : S-O ; Direction du vent : S-O ; Force : Modérée ; Direction des nuages : S-O ; Etat du ciel : Très nuageux ; Température : 18° ; Humidité : 75 % ; Probabilité pour demain : Doux ; Quelques pluies.

UN JEUNE ARTILLER ORIGINAL DE MOUVAUX A FAIT UNE CHUTE GRAVE

Mercredi matin, à 9 heures, des jeunes recrues du 15^e R. A., à Douai, se trouvaient au polygone, où ils effectuaient à cheval des exercices.
Dans la foule, un d'artillerie, originaire de Mouvaux, âgé de 18 ans, originaire de Mouvaux, dont la monture fit un brusque écart, fut désarçonné. Par malheur, il eut un pied pris dans l'étrier et le cheval effrayé prit le mors aux dents, entraînant après lui l'infortuné cavalier.

LES SPORTS DU NORD

Le plus fort tirage des règlements sportifs est le numéro 23, paru le 10 juin.